

Mairie de Gemeaux



Place des Halles  
21120 Gemeaux  
Tél : 03 80 95 07 19  
Fax : 09 70 29 33 58  
[gemeaux@covati.fr](mailto:gemeaux@covati.fr)  
site internet :  
<http://gemeaux.org/>

---

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

---

### NOTE DE SYNTHÈSE

---

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie et sur le site internet <http://gemeaux.org/>

# COMPTE ADMINISTRATIF

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

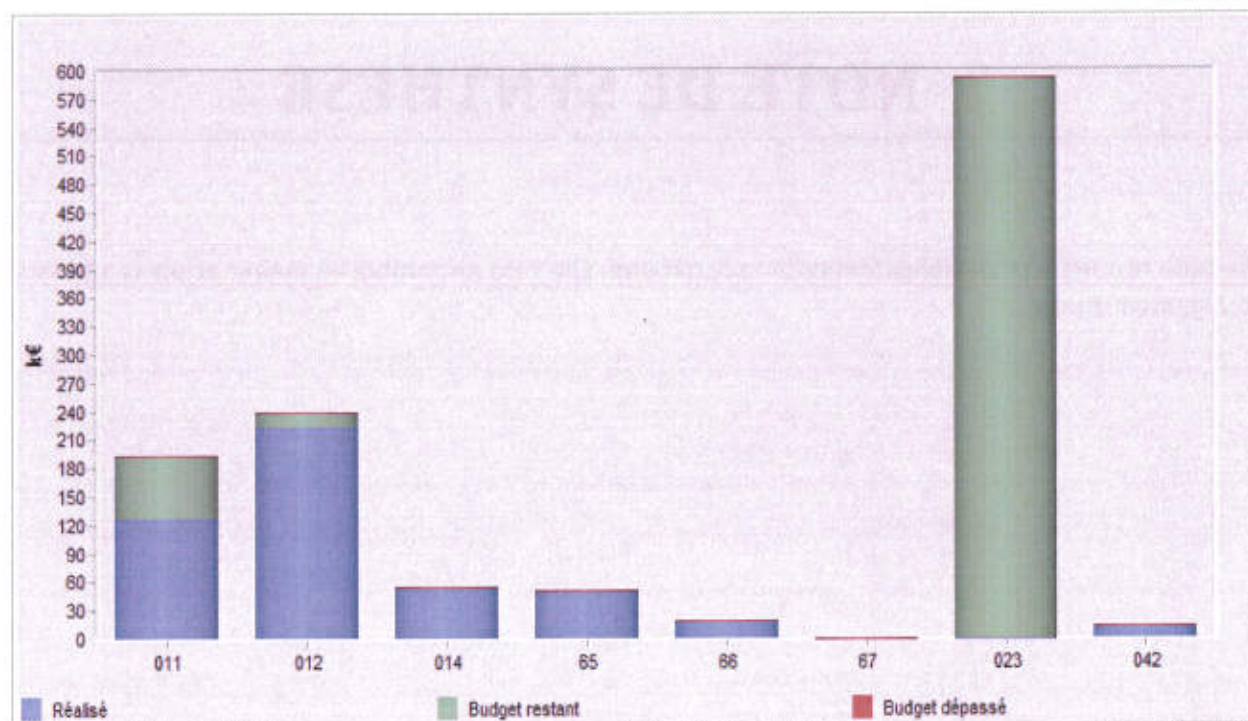
À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.  
Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs 2016 ont été adoptés le 30 mars 2017.

## COMMUNE

### Dépenses de fonctionnement budget commune 2016



<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Budget</b>	<b>Real.+Eng.+Encours</b>	<b>% Réalisation</b>
011	Charges à caractère général	194 115,00	128 131,69	66,01%
012	Charges de personnel et frais assimilés	239 750,00	223 315,23	93,15%
014	Atténuations de produits	54 600,00	53 520,00	98,02%
65	Autres charges de gestion courante	51 345,00	50 292,95	97,95%
66	Charges financières	18 990,00	16 933,74	89,17%
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	592 695,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 875,93	12 652,00	91,18%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 165 670,93</b>	<b>484 845,61</b>	<b>41,59%</b>

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les charges afférentes à l'énergie, les divers contrats de maintenance et de prestations de services, les frais de télécommunication...

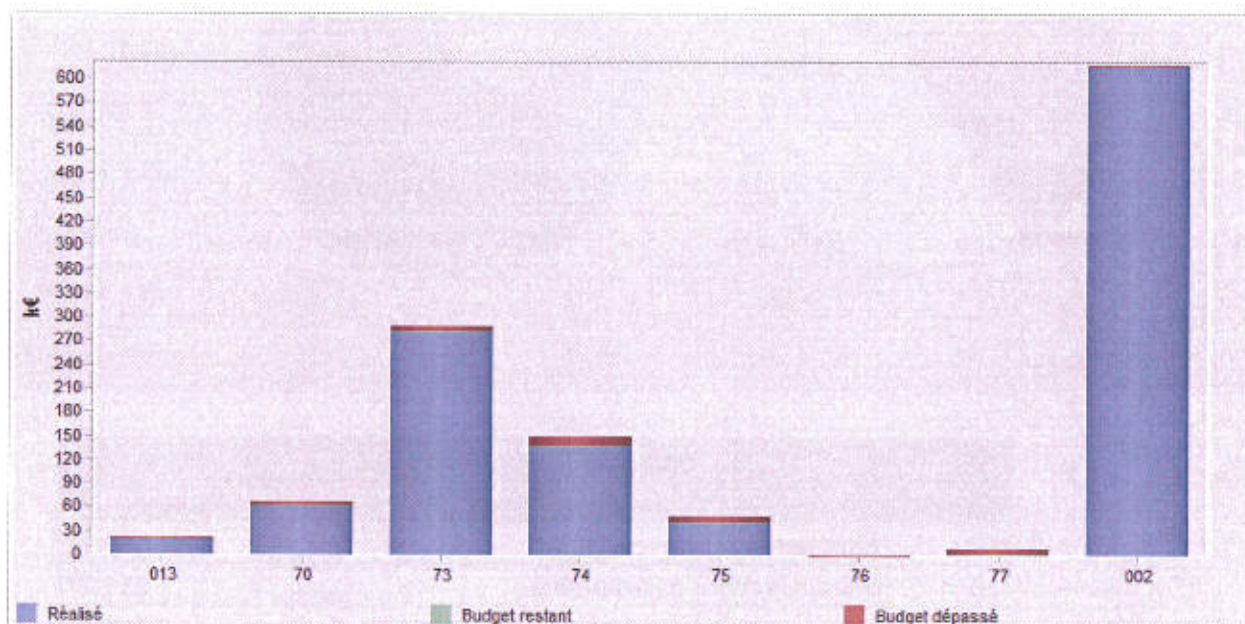
Le chapitre 012 ce sont les charges de personnel ;

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond au reversement de fiscalité envers les communes (Attributions de Compensation)

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est constitué principalement:

- des participations aux organismes de regroupement (Syndicats)
- des subventions aux organismes privés (associations communales, écoles)

### Recettes de fonctionnement budget commune



<i>recettes de fonctionnement</i>				
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Real.+Eng.+Encours</i>	<i>% Réalisation</i>
013	Atténuations de charges	21 550,00	21 701,37	100,70%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	63 100,00	66 155,42	104,84%
73	Impôts et taxes	282 759,00	288 524,79	102,04%
74	Dotations, subventions et participations	137 941,00	149 390,20	108,30%
75	Autres produits de gestion courante	40 450,00	48 656,61	120,29%
76	Produits financiers	15,00	10,42	69,47%
77	Produits exceptionnels	2 727,00	6 887,09	252,55%
002	Excédent de fonctionnement reporté	617 698,02	617 698,02	100,00%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 166 240,02</b>	<b>1 199 023,92</b>	<b>102,81%</b>

**SOIT UN EXCEDENT FONCTIONNEMENT**

**714 178.21**

Le chapitre 013 « Atténuations de charges », comprend une compensation des frais de personnel notamment pour la poste ;

Le chapitre 70 représente principalement les remboursements des frais de fonctionnement du RPI par les communes concernées, et la participation des parents au repas des enfants au restaurant scolaire.

Le chapitre 73 donne le montant des contributions directes encaissées par la commune.

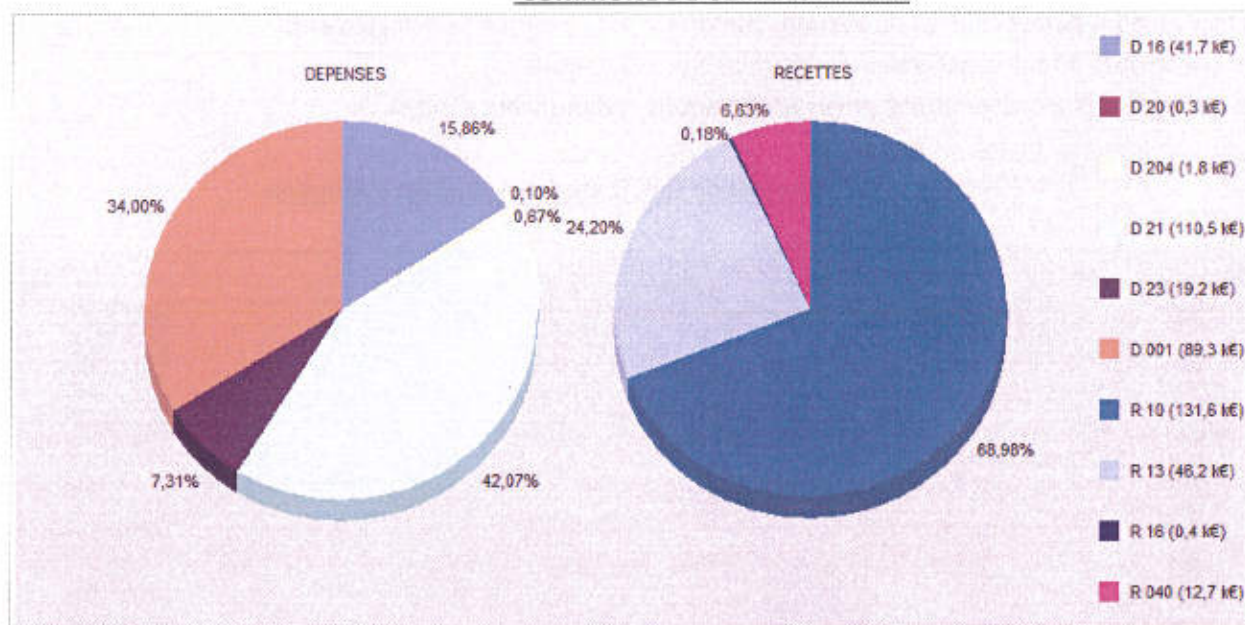
Le chapitre 74 représente diverses dotations versées par l'État aux communes. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en baisse depuis 2014.

Le chapitre 75 est constitué principalement des recettes de la location de la SUM et des logements communaux.

Le chapitre 77 est un chapitre de remboursement de l'assurance, suivant les sinistres de la commune, et des recettes exceptionnelles.

### INVESTISSEMENT

#### Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépense et recette – COMMUNE DE GEMEAUX - 2016



<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	41 662,99
20	Immobilisations incorporelles	254,37
204	Subventions d'équipement versées	1 765,39
21	Immobilisations corporelles	110 518,47
23	Immobilisations en cours	19 195,20
001	Déficit d'investissement reporté	89 317,45
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>262 713,87</b>

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	131 645,38
13	Subventions d'investissement reçues	46 186,39
16	Emprunts et dettes assimilés	350,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 652,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>190 833,77</b>

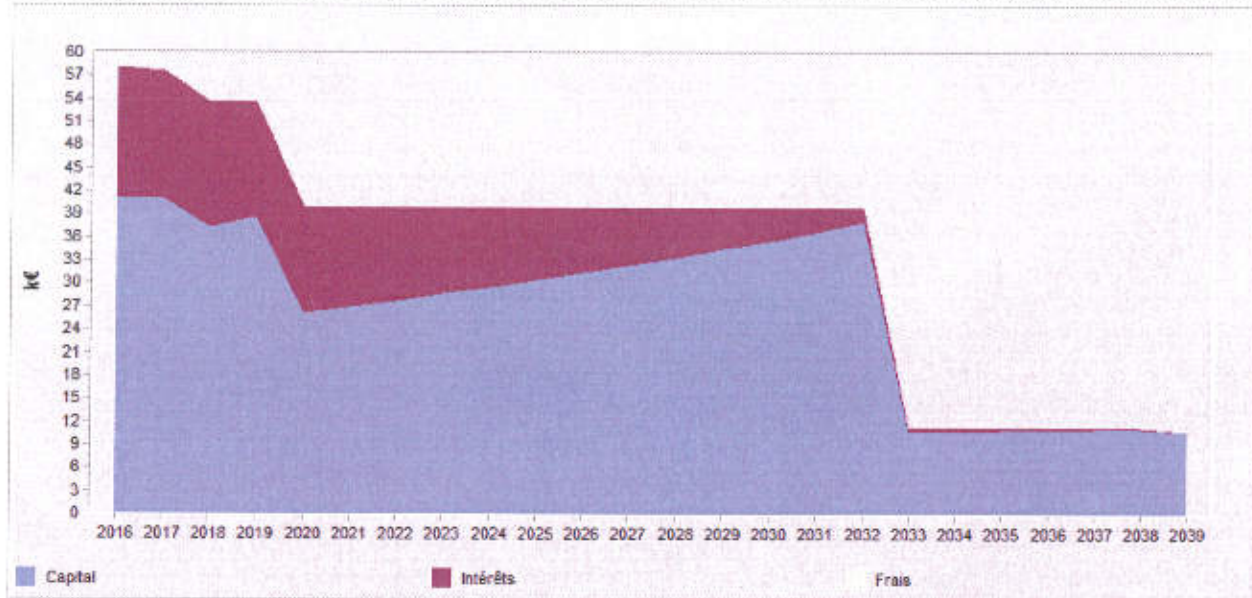
**SOIT UN DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE**

**71 880.10 €**

Des dépenses d'investissements prévues sur le budget primitif 2016 ont été engagées en 2016 mais ne seront soldées qu'en 2017 (salle d'exposition, micro-crèche, logements ; enfouissement des réseaux Rue Montmeroux).

## LA DETTE

Les charges financières sont inscrites au chapitre 66 pour la part « intérêts » et au 16 pour la part capital.



<i>Évolution des remboursements par année</i>				
<i>Année</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Frais</i>	<i>Total versement</i>
2016	41 312,99	16 933,74	0,00	58 246,73
2017	41 050,78	16 556,51	0,00	57 607,29
2018	37 378,70	16 242,93	0,00	53 621,63
2019	38 645,57	14 976,06	0,00	53 621,63
2020	26 235,35	13 658,20	0,00	39 893,55
2021	27 023,12	12 870,46	0,00	39 893,58
2022	27 841,59	12 051,97	0,00	39 893,56

## **ZONE ARTISANALE**

En 2016, les dernières dépenses ont été réalisées sur le budget de la zone artisanale, il s'agit principalement du reversement de l'excédent budgétaire sur le budget communal.

## **BUDGET LOTISSEMENT**

Le conseil Municipal a établi un nouveau budget pour la création d'un nouveau lotissement sur Gemeaux. Les travaux prévus en 2016 seront réalisés cette année. 7 lots sont retenus.

Fait à Gemeaux le 27 mars 2017

Le Maire,

CHAUTEMPS Marc



